



Municipalité de Duhamel

1890, rue Principale
Duhamel (Québec) J0V 1G0

AVIS PUBLIC AUX INTÉRESSÉS PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2023-04

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 4 août 2026, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 2026-12 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2023-04 relativement aux quais et à l'intégration de la passerelle comme section de quai ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu **le samedi, 29 août, à 10 h 00, au 1890, rue Principale à Duhamel.**

L'objet de cette assemblée est de présenter et d'expliquer les modifications proposées au règlement de zonage, notamment :

- la suppression de la définition du terme « passerelle »;
- l'intégration des passerelles reliant la rive au quai à la définition de « section de quai »;
- l'abrogation des dispositions spécifiques applicables aux passerelles;
- l'ajout de normes applicables aux sections de quai reliant la rive;
- l'établissement d'une superficie maximale de 30 m² pour un quai, incluant l'ensemble de ses sections;
- l'harmonisation de certaines dispositions afin de faciliter l'interprétation et l'application du règlement.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 1890, rue Principale à Duhamel, durant les heures normales d'ouverture.

Le projet de règlement contient des dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À DUHAMEL, ce 7 août 2026.

Véronic Minot
Directrice générale et greffière-trésorière